

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 30/10/2025

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, MASSON, NAPOLY, PELLETIER, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, DEBOAISNE, PAYSAC.

Absentes : Mmes Carine BARRAUD et Florence PEYRON.

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 10 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Décisions modificatives au budget

Il convient de valider deux décisions modificatives au budget :

2 000€ à rajouter en subvention au CCAS (suite à la hausse du nombre de bénéficiaires : 171 personnes).

2 000€ à rajouter pour les charges de personnel (suite à l'augmentation du taux de cotisations à la CNRACL).

Ces modifications sont votées à l'unanimité des membres présents.

2-Centre de Gestion : participation à la protection sociale complémentaire « santé »

À compter du 1er janvier 2026, la participation des employeurs territoriaux à la complémentaire santé deviendra obligatoire pour chaque agent·e. Le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a lancé une consultation afin d'obtenir une offre négociée pour l'ensemble des collectivités et établissements publics du territoire. Le groupement Relyens SPS / Mutuelle Intériale a été retenu pour une période de 6 ans (de 2026 à 2031).

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer à l'offre du Centre de Gestion.

Les montants de participation minimum sont inscrits dans le décret du 20 avril 2022 : pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, elle ne pourra donc pas être inférieure à 15 € par mois et par agent·e. Après débat, le Conseil municipal décide de fixer la participation de la commune à 25€ bruts par agent, sachant que deux agents sur quatre seront concernés.

3-SIEA Rive Gauche de la Dore : RPQS 2024

Le rapport est présenté en séance par Éric Pireyre. Il est consultable sur le site de la commune.

4-Territoire Énergie 63 : rapport d'activité 2024

Le rapport est présenté en séance par le Maire. Il est consultable via ce lien : [RAPPORT-DACTIVITE-2024.pdf](#)

5-Travaux école

Des rideaux occultants ont été posés à l'école le 24 septembre 2025 par la société BABUT pour la somme de 2 760€.

6-Questions diverses

-La porte sécurisant la fontaine de Bessadet a été enlevée par Mme Dutheil. Celle-ci engage sa responsabilité en cas d'accident.

-Le Maire rappelle que Billom communauté organise le transport à la demande pour le marché de Billom le lundi matin.

-L'adoption de la Charte du Parc sera débattue lors du prochain conseil municipal. Les documents sont consultables en mairie ou sur le site du PNRLF.

-J. E. Napoly signale un dépôt de feuilles mortes dans le fossé communal et des eaux de vidange de piscine non canalisées qui ont raviné le chemin communal.

-D. Deboaisne signale la dégradation du chemin de Champciaux: un petit programme de voirie est à prévoir, sachant qu'il ne pourra pas être subventionné, le plafond voirie de la subvention FIC étant atteint pour la commune jusqu'en 2027.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20 heures 15
Prochain conseil 03 décembre 2025